

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le huit mars à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET 🗨️ N° 2023_08_03_1

↳..... Demande de décharge de délégation auprès du Préfet du Pas-de-Calais
- Maintien ou non de la qualité d'Adjoint de Monsieur Marlot.

Date de la convocation

▪ 02 mars 2023

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, NOËL Laure, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme GUILLOU Elodie	à	M. DUBAËLE Jean-Luc
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

M. LAMIRAND Christophe
M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommé Secrétaire de Séance

M. LEPRETRE Médéric

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DEMANDE DE DECHARGE DE DELEGATION AUPRES DU PREFET
MAINTIEN OU NON DE LA QUALITE D'ADJOINT DE MONSIEUR MARLOT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par courrier du 18 décembre 2022 adressé à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, Monsieur Loïc MARLOT a sollicité le retrait de sa délégation d'Adjoint au Maire pour des raisons personnelles et professionnelles.

Conformément à l'article L. 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive à compter du jour où son acceptation par le Préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la démission de Monsieur MARLOT a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 11 janvier 2023.

Vu l'arrêté municipal n° 2021_185 du 1^{er} juillet 2021 par lequel le Maire a donné délégation de fonction et de signature à un 5^{ème} Adjoint, Monsieur Loïc MARLOT, dans les domaines suivants :

Sport et jeunesse
Animations sportives
Gestion des équipements sportifs.

Vu l'arrêté municipal n° 2023_002 du 17 janvier 2023 portant retrait de délégations de fonction et de signature à l'Adjoint au Maire, Loïc MARLOT ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale ;

Considérant que, aux termes de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ;

- 3/N° 1 -

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du retrait de la délégation de fonction d'Adjoint au Maire et de signature à Monsieur Loïc MARLOT, de se prononcer sur le maintien ou non des fonctions d'Adjoint au Maire de Monsieur Loïc MARLOT selon les modalités générales prévues à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire par un vote au scrutin public.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS »
(M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du retrait de la délégation de fonction d'Adjoint au Maire et de signature à Monsieur Loïc MARLOT

DECIDE de faire cesser les fonctions de Monsieur Loïc MARLOT en tant qu'Adjoint au Maire.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#